



Quel salarié doit être licencié en premier?

Par **leti83000**, le **28/03/2011 à 14:54**

Bonjour, rnrnJ'ai effectué 2 **cdd de remplacement**, qui ont débouché en cdi. Je suis actuellement en congé parental, j'ai pris un an, et je dois retrouver mon poste d'employée d'étage en décembre. Entre temps, mon nouvel employeur(il nous a repris avec l'ancienneté, car l'établissement a été vendu un mois avant que je parte en congé maternité)) m'a fait savoir qu'il souhaitait me licencier en annulant mon contrat, car je remplaçais apparemment une personne en cdi et qui reprend son poste en juillet après 3 ans de congé parental. rnJ'aimerais donc savoir pourquoi moi, étant donné qu'une autre salariée en cdi est arrivée bien après moi, nous occupons pourtant exactement le même poste, (mêmes, horaires, même salaire), j'ai deux enfants, elle n'en a qu'un. J'ai surtout besoin d'être éclairée sur l'ordre des licenciements. Peut-il me licencier car une salariée revient, même si je suis en cdi? Merci de votre aide

Par **gege59**, le **28/03/2011 à 22:36**

Bonsoir.rnVous avez le droit de consulter gratuitement un avocat (1ère consultation). Faites donc cette démarche. Vous serez fixée et pourrez prendre les mesures nécessaires.rnIl me semble que votre employeur n'a pas agi comme il se doit...rnBon courage.